

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



Parlementarisme et francophonie, Montigny, Éric, et François Gélinau (dir.) (2013). Québec, Presses de l'Université Laval, 341 p. ISBN : 978-2-7637-1689-3

Helaina Gaspard

Numéro 6, 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033198ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033198ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gaspard, H. (2015). Compte rendu de [*Parlementarisme et francophonie*, Montigny, Éric, et François Gélinau (dir.) (2013). Québec, Presses de l'Université Laval, 341 p. ISBN : 978-2-7637-1689-3]. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (6), 228–231. <https://doi.org/10.7202/1033198ar>

Tous droits réservés © Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Compte rendu

Parlementarisme et francophonie

MONTIGNY, Éric, et François GÉLINEAU (dir.) (2013).
Québec, Presses de l'Université Laval, 341 p.
ISBN : 978-2-7637-1689-3

Par Helaina Gaspard

Université d'Ottawa

L'œuvre *Parlementarisme et francophonie* est une collection de textes rédigés par des universitaires et des praticiens parlementaires qui ont participé au colloque « Plurielle et fière de l'être : la Francophonie parlementaire ». La collection d'études des parlements de la francophonie (à l'échelle nationale et infranationale) se lit comme un inventaire. Quatorze pays sont examinés et un survol de leur contexte et de leur fonctionnement est offert. L'ensemble permet au lecteur d'acquérir une compréhension de base du parlement en question et de son contexte étatique particulier.

Cinq types de parlements sont définis afin d'organiser l'étude des 14 États examinés. La *monarchie constitutionnelle fédérale avec régime parlementaire* inclut le Canada, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Belgique fédérale et la Communauté française de Belgique. Nous trouvons dans cette catégorie des parlements bien ancrés dans une tradition démocratique. Ils ont tous leurs propres traditions institutionnelles et organisationnelles. La question de la langue dans chacun de ces États mérite toutefois une attention particulière. Pour le Canada (État fédéral), le Nouveau-Brunswick (État provincial) et la Belgique (État fédéral), la langue est aussi une question de droits des minorités. Compte tenu de la tradition britannique de Westminster qui prévaut au Canada au sein du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et des influences britanniques en Belgique, que pouvons-nous dire sur les droits linguistiques des groupes minoritaires dans ces systèmes? Est-ce que les traditions parlementaires dites britanniques sont aptes à bien desservir des populations minoritaires au sein d'une démocratie? Les traditions parlementaires et leur fonctionnement peuvent influencer sur

la représentation des minorités et leurs droits, ce qui mérite une réflexion poussée. Est-ce que les systèmes parlementaires existants ont la capacité de répondre aux besoins des communautés minoritaires et sous-représentées ?

La *république fédérale avec régime parlementaire impliquant une composante de démocratie directe* est un type de parlement qui inclut la Suisse fédérale et cantonale. Tout comme ses cousins canadien et belge, la Suisse (fédérale et cantonale) doit modérer une situation linguistique complexe. La tradition de démocratie directe y renforce une culture constitutionnelle et politique où le parlement prime sur l'exécutif, situation unique à la Suisse en comparaison des autres cas à l'étude. La capacité d'intervenir lors de projets de loi défavorables permet une certaine participation active de la population. Cette tradition est différente de celle de la majorité des autres parlements étudiés, où le gouvernement et le pouvoir exécutif priment sur la législature (à l'exception du Luxembourg, qui permet lui aussi dans certains cas l'exercice de la démocratie directe par voie référendaire). À l'échelon cantonal, la tradition de démocratie directe est plus développée dans les cantons alémaniques que francophones.

La *monarchie constitutionnelle unitaire avec régime parlementaire* comprend le Luxembourg et le Maroc. L'analyse du Luxembourg met en évidence un système parlementaire dans lequel la monarchie joue un rôle plus actif que dans une monarchie constitutionnelle fédérale. Par exemple, en 2008, le grand-duc a refusé de signer une loi autorisant l'utilisation de l'euthanasie parce qu'elle allait à l'encontre de ses convictions personnelles. Bien que son refus ait été tempéré par le parlement et ses outils constitutionnels, l'exemple démontre un système où la monarchie assume un rôle actif et direct dans les affaires politiques du pays. Ce rôle se distingue de la pratique observée au Canada et en Belgique, où la monarchie a un rôle moins intrusif dans les affaires politiques, bien qu'elle détienne un pouvoir important.

La *république unitaire avec régime parlementaire généralement à captation présidentielle* inclut la France, la Roumanie, le Gabon et le Mali. Le parlement français se distingue de la tradition britannique par la présence d'un président, qui exerce un pouvoir modérateur vis-à-vis le parlement. Il y existe une séparation des pouvoirs entre l'exécutif et la législature (l'opposé de la fusion des pouvoirs exécutif et législatif de la tradition britannique) qui renforce la domination présidentielle dans la politique nationale et parlementaire. Ce système de pouvoirs séparés et de domination présidentielle est reproduit dans divers pays qui sont d'anciennes colonies de la France.

Comme le démontrent les cas du continent africain, les contextes démocratique et institutionnel des pays ont une profonde incidence sur la mise en place du système parlementaire et son succès. Au Mali, par exemple, dont le passé a été marqué par diverses républiques dictatoriales, l'Assemblée nationale s'emploie toujours à améliorer son système parlementaire. Faisant face à des enjeux tels que l'analphabétisme de certains députés, le pays doit se

préoccuper de questions liées à l'éducation de base avant de pouvoir cibler d'autres questions plus complexes de la démocratie.

La *république unitaire avec régime présidentiel* comprend le Bénin et le Burundi. Les parlements de ce type ont un système présidentiel au sein duquel le pouvoir du président n'est pas absolu, (comme dans le système français). Par exemple, dans le cas du Bénin, il y a une certaine interaction et une dépendance entre le président et la législature. Leurs pouvoirs et fonctions ne sont pas parfaitement séparés. Afin d'illustrer cette interaction, nous notons que la nomination des ministres doit y être approuvée par la législature (et n'est pas la prérogative du président).

Au-delà des particularités de ces systèmes, les efforts parlementaires de ces pays sont marqués par leur passé complexe et violent. L'histoire politique tumultueuse de certains pays, notamment les conflits ethniques au Bénin et au Burundi, informe tous leurs efforts de démocratisation. Sans une reconnaissance de leurs effets, les progrès sur le plan parlementaire seront minimes. Compte tenu de cette réalité, est-ce que la francophonie internationale pourrait peut-être jouer un rôle de parrainage et de soutien ? Ce regroupement international pourrait-il jouer un rôle de soutien et d'encouragement auprès de ces pays ?

L'ouvrage fait observer qu'en général, dans des parlements francophones où la tradition démocratique est bien ancrée, l'âge d'or du parlementaire semble être du passé. Les députés qui ne sont pas membres du gouvernement n'ont pas tendance à jouer un rôle aussi actif qu'autrefois comme législateurs au Canada, en Belgique, en France, etc. En France, par exemple, en dépit des réformes de 2008 visant à renforcer la capacité des législateurs, la pratique n'a pas beaucoup changé, car le président et le régime central y dominent toujours. Il y a aussi un problème de professionnalisation des législateurs dans des pays qui ont récemment établi leur parlement. Ainsi, en Roumanie et au Maroc, les députés s'absentent fréquemment pour se livrer à leur travail régulier ; et dans d'autres pays, l'analphabétisme des députés est un facteur qui entrave l'efficacité du système parlementaire. Comment remédier au problème commun que constituent les parlementaires inactifs ou absents ? À la lecture de l'œuvre, on constate qu'il s'agit d'un problème courant chez les parlementaires et qu'il mérite une attention accrue.

Afin d'approfondir l'analyse du contrôle au sein du gouvernement (et du pouvoir relatif de la législature), il est nécessaire de réaliser une enquête plus pointue sur l'approbation des budgets et la responsabilité financière, afin de mettre en lumière les sources de pouvoir et de contrôle importantes. En assurant un suivi des fonds ou, au moins, de l'autorisation de dépenser, nous améliorerons notre compréhension des sources de pouvoir et de l'exercice du contrôle au sein du gouvernement.

Cet ouvrage nous permet de réfléchir sur la diversité des parlements francophones dans le monde. Les 14 études de cas illustrent la diversité des systèmes parlementaires et, parfois, la fragilité du parlementarisme. Bien que les cas présentés dans le livre soient distincts et proviennent de contextes démocratiques et institutionnels différents, il aurait été utile que les auteurs se livrent à une analyse comparative plus poussée des types de parlements définis. En dépit des différences institutionnelles, démocratiques, etc., est-ce que les parlements francophones font face à des défis communs? Quelles leçons pouvons-nous tirer (le cas échéant) des exemples contenus dans ce recueil de textes? Bien que la conclusion fasse un survol de ces questions, il est nécessaire de consacrer une plus grande attention à une comparaison entre les divers systèmes parlementaires présents dans la francophonie internationale.

Helaina Gaspard

helaina.gaspard@uottawa.ca